



Programme artiste en résidence 2023

50^e anniversaire d'Archives Yukon

Archives Yukon accepte les propositions dans le cadre du Programme artiste en résidence, une période de création de neuf semaines entre les mois d'avril et de septembre 2023.

La date limite pour soumettre des propositions est le 31 janvier 2023, à 23 h 59 (UTC-7). Les demandes présentées en retard ne seront pas prises en compte.

Nous encourageons les artistes professionnels et émergents de diverses disciplines ou pratiques à présenter une proposition. Nous acceptons également les collaborations artistiques et les propositions conjointes. Nous ne pouvons accueillir de présentations à grand déploiement pour le moment.

Dans le cadre de cette résidence, nous sélectionnerons un artiste ou un groupe d'artistes qui bénéficiera des avantages suivants :

- 3 000 \$ d'honoraires;
- une visite guidée d'Archives Yukon et une rencontre avec un membre du personnel des archives spécialiste d'un domaine d'intérêt;
- une allocation pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ pour les artistes résidant à l'extérieur de Whitehorse afin de couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance, au besoin.

La résidence

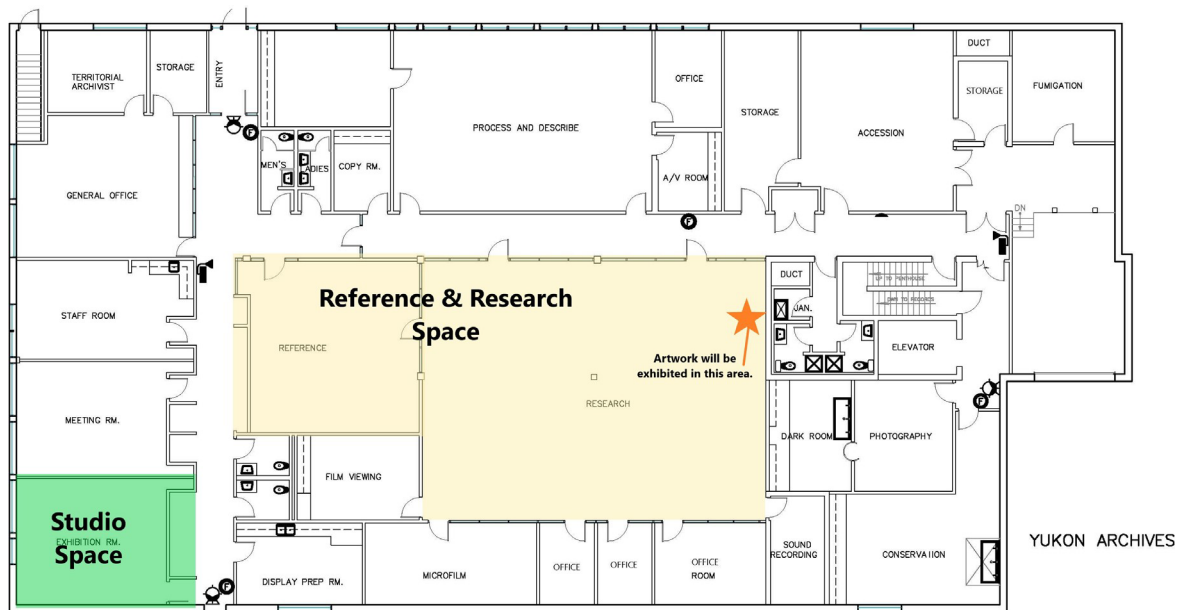
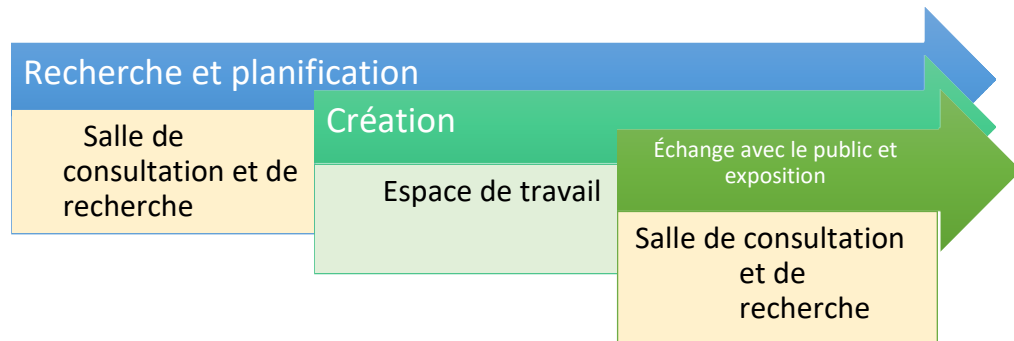
Depuis sa création en 1972, Archives Yukon conserve le patrimoine documentaire des vies et des moments qui ont façonné le territoire. Qu'il s'agisse de souvenirs de citoyens et de visiteurs ou de documents officiels du gouvernement marquant des moments décisifs de l'évolution du territoire, l'organisme veille à ce que l'histoire du Yukon soit connue, accessible et racontée dans le plus grand nombre possible de perspectives.

Ce programme de résidence de neuf semaines s'inscrit dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire d'Archives Yukon. Grâce à cette expérience unique, les artistes auront l'occasion de découvrir et d'utiliser les divers matériaux, installations et services que nous offrons. Nous avons à cœur d'échanger avec l'ensemble de la population par l'intermédiaire de ce programme et nous encourageons l'utilisation de nos ressources à toutes les étapes du processus de développement artistique. Nous espérons que les artistes profiteront de cette occasion pour partager avec le public ce qu'ils ont découvert et ce qu'ils ont trouvé intéressant aux archives à travers leur œuvre.

Modalités et attentes

Renseignements généraux

Archives Yukon est situé près du Centre des arts du Yukon et du campus Ayamdigt de l'Université du Yukon, à Whitehorse. Pour en savoir plus sur nos coordonnées et nos services, consultez notre [site Web](#).



(Ci-dessus) Présentation des étapes et des locaux

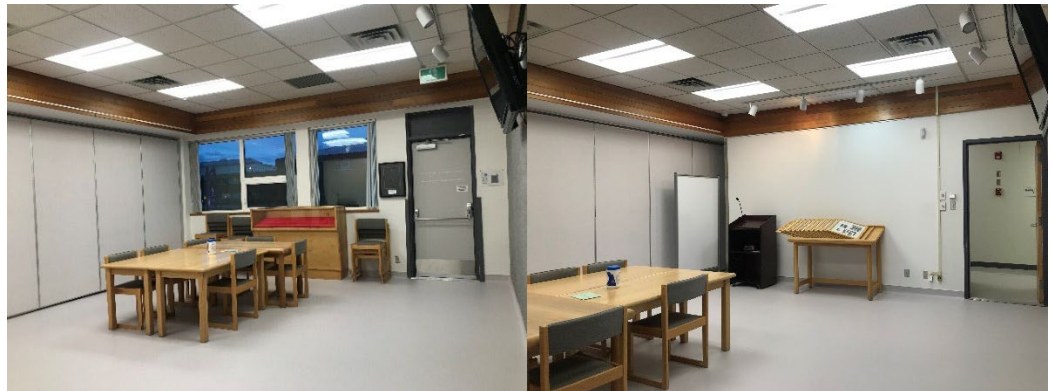
Phase de recherche et de planification

- Les artistes peuvent s'inspirer d'œuvres de précédentes expositions : yukon.ca/fr/expositions-archives.

- Les artistes devront effectuer des recherches aux archives avec l'aide du personnel d'Archives Yukon. Si votre candidature est retenue, nous pourrions discuter des détails logistiques de votre résidence de neuf semaines en personne, à distance ou de façon hybride.
 - Nous recommandons de prévoir une période de recherche et de planification d'au moins trois semaines.
- Les artistes pourront consulter les fonds d'Archives Yukon qui ne font l'objet d'aucune restriction d'accès, y compris les ressources documentaires comme les photographies, les cartes, les textes, les enregistrements sonores, les vidéos et les publications.
 - Si les artistes souhaitent obtenir une reproduction, il est possible de prendre des photos avec un téléphone ou un appareil photo, d'utiliser notre numériseur en libre-service ou de commander une copie haute résolution par semaine à Archives Yukon. Note : Les délais peuvent être longs pour les images haute résolution qui ne sont pas encore numérisées.
 - Les artistes collaboreront avec le personnel d'Archives Yukon afin d'établir un programme de recherche pour récupérer les documents d'archives. L'objectif est de garantir le processus de recherche le plus efficace possible.
- On demande aux artistes d'indiquer un avis de droits d'auteur pour les documents utilisés, le cas échéant. Le personnel d'Archives Yukon pourra apporter son aide en la matière.

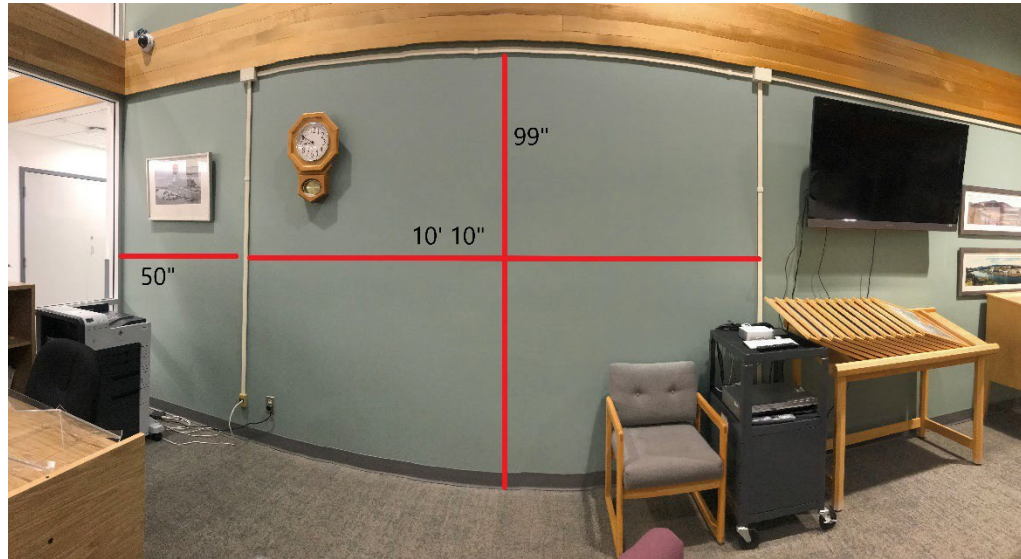
Phase de création

- Les artistes peuvent travailler dans l'espace attitré, au besoin. Certains matériaux dangereux ne seront pas autorisés dans cet espace. Pour plus de détails, voir la photo de l'espace ci-dessous.



- Cet espace sera accessible durant les heures d'ouverture de l'édifice d'Archives Yukon. Tous les meubles peuvent être retirés de l'espace, au besoin.

- Heures d'accès à l'espace : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.
- Les œuvres créées pendant la résidence seront exposées dans la salle de recherche d'Archives Yukon. Pour plus de détails sur l'espace aménagé, voir la photo ci-dessous.



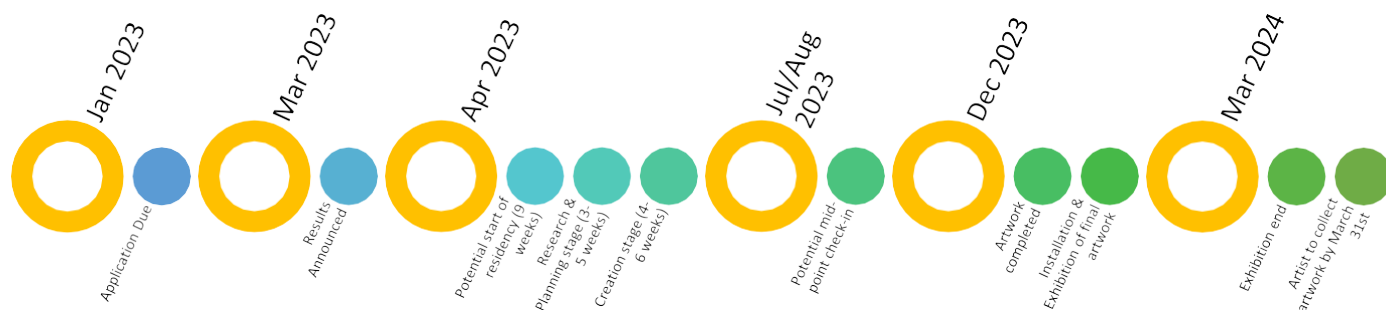
- - Tous les meubles et éléments muraux seront retirés.
 - L'écran de télévision peut être mis à disposition si nécessaire.
 - Il est possible de faire de petits trous dans le mur (clous ou vis) à condition que notre personnel puisse lui redonner son apparence initiale.
 - Plusieurs types de vitrines de musée sont mis à disposition des artistes pour les œuvres en 3D.
- Les projets doivent pouvoir être exposés dans les locaux d'Archives Yukon. Il est préférable qu'ils ne requièrent pas d'avoir de l'équipement spécialisé ou d'ouvrir des fenêtres. L'édifice est équipé d'un système d'alarme de sécurité et de portes à verrouillage automatique.

Phase d'échange avec le public et d'exposition

- Les personnes qui présentent une candidature doivent pouvoir se rendre disponibles en personne ou à distance toutes les deux semaines durant la résidence lors de la phase de recherche et de planification. Lors de cette phase, nous encourageons les artistes à échanger avec le public et à partager leur démarche sur les médias sociaux ou en utilisant d'autres moyens d'interaction.
- On demandera également aux artistes d'assister à au moins une rencontre en personne en milieu de projet pour présenter l'avancement des travaux.
- Les artistes devront prévoir une présentation de l'œuvre exposée sous forme de

discussion ou d'entrevue pour répondre aux attentes de la composante d'échange avec le public de la résidence. Les activités liées à l'exposition et aux échanges avec le public seront planifiées et organisées avec le personnel d'Archives Yukon désigné.

Calendrier suggéré



Propriété de l'œuvre d'art finale

Une fois terminée, l'œuvre finale sera exposée à Archives Yukon de décembre 2023 à mars 2024. Les artistes conserveront tous les droits de propriété sur l'œuvre finale. Archives Yukon aura l'autorisation d'utiliser l'œuvre à des fins non commerciales (présentation, exposition, reproduction sous forme de photographies et recherche) dans le cadre du 50^e anniversaire de l'organisme. **Les artistes devront récupérer leur œuvre à la fin de l'exposition avant le lundi 1^{er} avril 2024.** Nous ne pouvons pas entreposer l'œuvre à long terme après l'exposition.

Critères de participation

1. Le Programme artiste en résidence d'Archives Yukon est accessible aux artistes professionnels et émergents ainsi qu'aux collaborations artistiques.
2. La personne qui mène le projet doit résider au Yukon.
3. En cas de collaboration, présentez une seule candidature.

Présentation d'une candidature

1. Lisez attentivement le formulaire de proposition et vérifiez que votre idée de projet correspond aux critères, aux attentes et aux modalités.
2. Rédigez une lettre d'expression d'intérêt et une description de votre approche en 150 mots. Expliquez ce que vous souhaitez développer pendant cette résidence, en quoi cette occasion sera bénéfique pour votre pratique et ce qui vous intéresse dans une collaboration avec Archives Yukon.

3. Pour chaque artiste figurant dans la proposition, fournissez une biographie ou un CV de maximum trois pages.
4. Joignez des images d'exemples de travaux (cinq maximum) de chaque artiste (ex. JPEG, liens, PDF).
 - a. Vous pouvez envoyer plusieurs images d'une même œuvre. Soumettez un maximum de trois images par œuvre.
5. Remplissez le formulaire et envoyez votre candidature accompagnée des pièces jointes à archives.info@yukon.ca ou déposez-la à l'accueil d'Archives Yukon.

Processus de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de membres représentant Archives Yukon et ses partenaires ainsi que le milieu artistique yukonnais. Les demandes de résidence seront évaluées selon les critères suivants : créativité, qualité globale, pertinence et lien avec le 50^e anniversaire d'Archives Yukon. Les résultats seront annoncés au plus tard le vendredi 10 mars 2023. Archives Yukon communiquera les résultats par courriel ou par téléphone à toute personne ayant présenté une candidature.